

PROCEDE D'ÉVALUATION TABLETTE

Préambule

Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non un acte de formation.

Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves même s'ils disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes.

Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer ces capacités) et non pour leur justesse en elle-même (par exemple lorsqu'elle teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas par la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision.)

Il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée.

Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation.

Les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvements avant l'arrêt sur l'image, l'aspect statique de l'arrêt sur l'image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

Le contenu du test de l'évaluation comprend :

1. Les catégories de critères évalués :

- a. Les facteurs de volonté et de motivation (aptitude volitive)
- b. Les aspects émotionnels et affectifs (aptitude conative)
- c. Les capacités de transfert
- d. Les connaissances techniques et de sécurité
- e. Les capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation
- f. Les capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

